

Interpellation pour une politique de stationnement équitable

Conseil communal du 7 février 2018

Les Verts n'ont pas pour habitude de défendre les intérêts des automobilistes, mais aujourd'hui nous allons le faire car dans le cas que je vais vous présenter, nous avons affaire à un sérieux problème de mobilité.

En effet, avec l'inauguration du parking des Anciens-Fossés, une nouvelle politique de stationnement a vu le jour et les habitants qui veulent se parquer dans la rue doivent désormais acquérir un macaron au prix de 300.- par an. Jusqu'ici, tout va bien. Mais, si pour les habitants qui se trouvent au Nord de la gare, cela ne change pas grand chose, pour les habitants de Bourgdessous, cela est loin d'être anodin.

Cela pose problème car avec ce macaron, ils ne peuvent pas se parquer dans leur quartier, proche de chez eux, ils doivent aller derrière la gare, à l'Avenue de Jaman, à l'Avenue de la Condémine, ou à l'Avenue de Bel-Air. Pire, à certaines heures les places manquent et il faut aller jusqu'à Perrausaz pour se parquer. Pour un jeune homme en bonne santé, un bon quart d'heure de marche ne fait pas de mal, mais pour une personne âgée, une femme enceinte, une maman avec un ou deux petits enfants ou encore une personne qui a du mal à se déplacer des suites d'une vilaine blessure, pour toutes ces personnes qui ne répondent pas au critère d'un handicap leur permettant un macaron pour handicapé et qui pourtant ont une mobilité difficile, ce kilomètre pentu pour rejoindre leur véhicule peut être de trop. Et pour elles, cette politique de stationnement est une véritable contrainte qui les réduit dans leur mobilité.

28 janvier 2018

J'ai entendu plusieurs personnes du quartier de Bourg-Dessous se plaindre de leurs difficultés, parce qu'elles sont âgées, enceintes, avec des enfants ou qui ont dues rester coincées chez elles le temps de leur blessure.

Et pourtant je pense qu'un éventail de solutions est envisageable, comme rendre accessible en tout temps aux macarons A1 les places de l'Avenue du Lac ou accorder plus de possibilités de parcage aux personnes qui peuvent justifier d'un problème de mobilité, même temporaire.

Par conséquent, je prie la Municipalité de revoir sa politique de stationnement et de trouver rapidement des solutions pour permettre à toutes citoyennes et citoyens d'avoir une mobilité convenable et ce, quelque soit leur condition.

Vincent Bonvin

RÉPONSE MUNICIPALE N° 6/2018

le 21 mars 2018

Interpellation de M. Vincent Bonvin (Les Verts) « Pour une politique de stationnement équitable ».

1003-ADM-1802-PAD-rc-Reponse_6-Interpellation_Bonvin-Stationnement.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 7 février 2018, M. Vincent Bonvin (Les Verts) a déposé une interpellation au Conseil communal en lien avec la politique de stationnement à La Tour-de-Peilz.

En préambule, il paraît nécessaire de rappeler que le macaron « résident » permet, en principe, de stationner à proximité du domicile conformément au secteur défini, à l'exception des habitants du sud des voies CFF, pour lesquels le macaron offre la possibilité de stationner au nord de la ligne CFF et non proche de leur habitation.

Lors du bilan relatif à l'introduction du nouveau régime de stationnement, instauré le 1^{er} septembre 2014, la Municipalité a accédé exceptionnellement à quelques demandes émanant d'habitants situés dans le secteur du centre et du bas de la ville, en créant un macaron « A1 ». Ce dernier offre la possibilité de stationner dès 18h00 sur les places payantes (de 08h00 à 19h00) balisées au sud des voies CFF. En effet, il n'est pas envisageable d'autoriser le parage de véhicules avec macaron, sur de longues durées, qui peuvent aller jusqu'à 7 jours, au sud des voies CFF. Cette mesure aurait pour conséquence de neutraliser des espaces dans les zones commerciales et culturelles, qui nécessitent justement une accessibilité facilitée. Ce principe, en place depuis de nombreuses années dans les villes voisines notamment, a fait ses preuves.

Par contre, les personnes à mobilité réduite, titulaires d'une autorisation délivrée par le Service des automobiles et de la navigation, bénéficient de facilités de parage et peuvent notamment stationner sur les places de parc pendant une durée illimitée.

L'offre actuellement proposée aux résidents de La Tour-de-Peilz satisfait la grande majorité de la population. Dès lors, en cas d'insatisfaction, les habitants peuvent rechercher une solution sur le domaine privé, en particulier aux parkings des Mousquetaires ou des Remparts, en s'adressant pour le premier au Service des domaines et bâtiments de La Tour-de-Peilz et au travers du site internet www.pms-parkings.ch pour le second, en vue d'obtenir un abonnement.



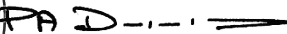


La Municipalité n'entend entreprendre aucune démarche supplémentaire à ce stade et précise qu'il n'appartient pas à la collectivité publique de mettre à disposition une place de parc à proximité du domicile de chaque habitant, mais bien d'offrir des solutions comme celles mises en place dans le cadre de la politique de stationnement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Alain Grangier

Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Interpellation de M. Vincent Bonvin (Les Verts)

Adopté par la Municipalité : le 5 mars 2018